

LA DIVERSITÉ

Un quartier ouvert à l'altérité ?

Aujourd'hui comme hier - et peut-être plus encore sous l'influence des réseaux dits sociaux - l'altérité pose problème. La personne qualifiée de « différente » en fonction de son origine, de sa religion, de la couleur de sa peau, etc... est souvent regardée comme suspecte. Il nous a donc paru intéressant de nous interroger sur l'ouverture du quartier à l'Autre à deux périodes de notre Histoire.

Au Moyen Age, il existait une communauté juive installée dans le quartier. Aujourd'hui, ce sont les migrants qui sont au cœur de l'actualité.

1. La communauté juive au Moyen Age

Quand et pourquoi arrivent-ils à dans le quartier de Messines ?

Aucun document ne mentionne de Juifs à Mons jusqu'en 1306, année de leur expulsion de France par Philippe le Bel. Le roi agit-il par antisémitisme ? Ce concept n'apparaît qu'au XVIII^e siècle ; il a simplement besoin d'argent après une guerre coûteuse en Flandre (souvenons-nous de la fameuse «Bataille des Eperons d'Or»). Il se saisit de leurs biens immobiliers et de leurs créances et les contraint à l'exil. On estime à 100.000 le nombre de Juifs qui quittent le royaume de France. Quelques familles trouvent un refuge à Mons.

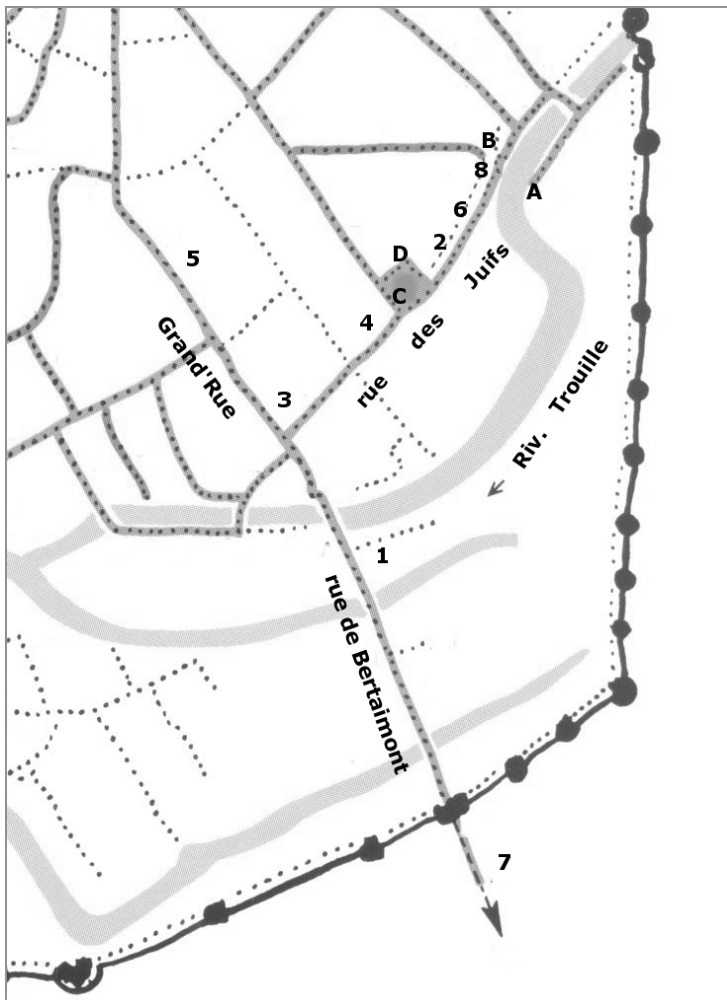


Juifs allemands du XV^e siècle.

Les Montois ont dû également voir arriver ces caravanes de migrants avec famille, esclaves et bétail.

Combien sont-ils ?

En 1307, Joseph le Juif et sa famille franchissent les frontières du comté de Hainaut. Le comte Guillaume leur accorde la permission de demeurer un an dans la ville hennuyère de leur choix, pourvu que les Lombards n'y résident pas. Ils peuvent pratiquer l'usure sous sa protection et sont considérés comme des bourgeois, payant les mêmes impôts (maletôte) que ces derniers. Mais en 1308, Joseph n'est plus seul. Trois autres familles trouvent refuge également à Mons, dans les mêmes conditions : celles de Lyon, de Hakin et d'Abelye. Et dans les comptes de la ville, nous voyons la mention de quatre nouveaux noms : une femme (Tron) et trois hommes (Yzachar, Josson et Guillaume). Cependant, en 1315, Louis X le Hutin leur permet de rentrer en France à condition de payer de fortes sommes. A partir de cette date, les documents montois ne mentionnent plus de Juifs dans la ville. En manque d'argent, Charles IV le Bel expulse à nouveau les Juifs en 1322 et le Hainaut constitue une fois de plus, un refuge pour les exilés. En effet, le rôle de bourgeoisie de 1323 mentionne huit familles. Trois femmes sont citées (Bieuvienne la fille d'Hakin, la femme d'Hakin et Joye) ainsi que cinq hommes (Benoît, Josse, Jossonnet de Clermont, Judas et Meros). Ils s'installent avec certitude dans le quartier de Messines comme le montre le plan ci-dessous.



La dispersion de l'habitat des Juifs dans le quartier de Messines en 1323

A-Moulins Jumeaux ; B- Maison de J. du Broecq ; C- Situation possible de la maison de J. Du Broecq dans le quartier de la Triperie ; D- Croix Place

1 Benoit ; 2 Bienvenue ; 3 Femme d'Hakin ; 4 Joye ; 5 Josse ; 6 Jossonnet ; 7 Judas ; 8 Méros

Ce plan de Mons au XIVe S. est extrait de l'ouvrage remarquable *Images d'une ville, Mons, de 1200 à 1815*, publié sous la direction scientifique de Walter De Keyzer.

Mais rapidement les familles juives désertent la ville de Mons car un événement important va focaliser l'attention sur leur communauté: le « sacrilège » de Cambron. Guillaume, le converti, est en effet accusé d'avoir profané l'image de la Vierge. Le duel judiciaire et l'exécution de Guillaume (1326) ont, apparemment profondément marqué la population et il n'est pas impossible que, sentant une certaine tension dans la ville à leur égard, une partie des Juifs ait préféré émigrer sous des cieux plus cléments.

Néanmoins, quelques familles continuent à habiter le quartier de Messines jusqu'en 1349, année de la peste noire. Si les autorités montoises ont vu d'un bon œil l'arrivée des Juifs car leurs activités financières dynamisent l'économie régionale, l'antijudaïsme est généralisé dans nos régions. Les Juifs sont simplement tolérés par les habitants qui ont besoin d'emprunter de petites sommes d'argent. Mais ils font également un métier dangereux. En effet, qui ne serait pas enclin à voir disparaître ses créanciers? Donc, ne nous voilons pas la face, la peste noire (milieu du XIV^e siècle.) a été un prétexte de choix pour se débarrasser de cette population si différente. Ont-ils été brûlés comme à Ath ou à Hon (près de Bavay) ; aucun document ne le précise mais pourquoi serait-on plus humain à Mons que dans la cité des Géants ?

A Mons, les Juifs prêtent-ils de l'argent ?

A partir du XII^e siècle, les Juifs sont éliminés du commerce international par la concurrence des villes italiennes et hanséatiques ; la bourgeoisie urbaine les considère de plus en plus comme des rivaux indésirables et même là où ils peuvent posséder des terres (France, Espagne), il leur est pratiquement impossible de disposer de serviteurs chrétiens et donc de gérer de grands domaines agricoles à une époque où les machines agricoles sont encore à inventer. Le commerce de l'argent, interdit et réprimé sévèrement par le concile de Latran (1179), est donc la seule porte qui leur reste ouverte.

La communauté montoise n'échappe pas à la règle : tous les Juifs recensés dans les documents sont des usuriers, même le rabbin Moyset. Les prêteurs juifs réalisent des bénéfices importants en pratiquant des taux d'intérêt très élevés. A Mons, deux opérations de prêt permettent de calculer les taux d'intérêt : 79,1% l'an en 1309 et 86% en 1313, ce qui représente des taux habituels à court terme. Ils sont d'ailleurs obligés de récupérer rapidement leur capital et de faire des bénéfices sans tarder car la communauté montoise, comme les autres du reste, est soumise au bon vouloir du comte qui accueille ses membres pour un laps de temps bien déterminé (un an ou cinq ans). Après, l'avenir est incertain. Nul ne sait quelle sera la réaction des autorités locales ou si le comte ne devra pas sacrifier les Juifs pour calmer une quelconque haine populaire. Le sacrilège de Cambron et la peste noire sont des exemples d'événements qui ont cristallisé l'angoisse et la haine des foules sur les boucs-émissaires traditionnels, sans que le pouvoir ne réagisse face au désordre. La première vague d'immigrés reste huit ans à Mons ; la seconde disparaît rapidement des documents ; il faut donc faire fructifier le capital en quelques années, entre deux cataclysmes.



Prêteurs juifs (Allemagne XV^e siècle.)

A quoi ressemblent les Juifs présents à Mons au XIV^e S. ?

En l'absence de documents contemporains provenant de nos provinces, il est nécessaire d'examiner les rares documents sur les Juifs de la France du Nord du XIV^e siècle. En fait, il y a peu de différence avec les habits portés à Mons à cette époque. On observe que les hommes et les femmes portent une cote à manches serrées aux avant-bras et fermée par de petits boutons. La femme mariée porte un couvre-chef drapé sur le cou et la tête ; l'homme, un bonnet à pointe souple. Comme ils viennent du royaume de France, le problème de la langue ne se pose pas. Reste la religion. Et là...



**Costumes portés par les Juifs du Nord de la France au XIV^e siècle
Londres, British Library**

Une histoire qui fait le tour de l'Europe : Le sacrilège de Cambron.

Le récit de ce sacrilège est connu par une lettre du 27 mai 1327, écrite un an après les faits par Nicolas Delhove, abbé de Cambron, qui prie tous les évêques et les prélats de bien vouloir accorder des indulgences aux personnes qui visiteront la chapelle de la Vierge, dans le monastère de Cambron (actuellement Pairi Daiza). En voici les principaux éléments. Le personnage central est un certain Guillaume, Juif converti au catholicisme. Il est bien vu des autorités puisque le comte de Hainaut, Guillaume Ier a accepté d'être son parrain et de lui donner son nom. En avril 1326, Guillaume est accueilli dans la salle des hôtes de l'abbaye de Cambron. Sur le mur de la salle existe une peinture de la Vierge tracée à l'aide de simples traits. A la vue de ce portrait, Guillaume transperce de sa lance, par cinq fois, l'image sainte. C'est en tout cas l'accusation portée contre lui ; mais il nie farouchement. Sans preuve bien établie, Guillaume n'est pas inquiété jusqu'à ce qu'un ange, puis la Vierge apparaissent à Jean Flamens, un habitant d'Estinnes. Celui-ci provoque le converti en duel qui tourne à son avantage. Condamné au supplice du feu, Guillaume avoue son méfait avant de mourir.

Cet événement, digne d'une série B hollywoodienne, n'est évidemment pas passé inaperçu. La

littérature s'est emparée du sacrilège. C'est ainsi que le Vierge se met à saigner ; d'abord quelques gouttes puis des torrents de sang s'échappent de la peinture et elle apparaît en songe au forgeron qui, pour mettre plus de d'intensité au récit, devient paralytique. Le récit primitif a donc été enjolivé par les poètes, les troubadours, les chroniqueurs et les dramaturges pour accroître l'intérêt des lecteurs et des spectateurs, dans le Hainaut mais aussi dans les provinces avoisinantes.

Mais le souvenir du sacrilège a été entretenu également par l'architecture et la peinture. Quatre chapelles ont été, en effet, construites pour commémorer cet événement peu ordinaire. Une d'entre elles existe toujours à Estinnes. On y trouve une grande peinture constituée de douze compartiments racontant cette aventure rocambolesque. Construite en 1483, elle se trouve sur l'emplacement présumé de la maison de Jean Flamens.

Venons-en maintenant à Guillaume (Willemet, Willame) le Juif, héros du drame dont nous venons de résumer l'histoire. Il est arrivé à Mons entre 1308 et 1310 et il s'est rapidement converti. Flatté de cette conversion, le comte a accepté d'être son parrain et de lui donner son nom. D'après les comptes de la ville, Guillaume semble bien être agent communal, ce qui pourrait effectivement expliquer sa présence à Cambron, alors qu'il est en mission officielle. Par ailleurs, dans les rôles de bourgeoisie, on apprend qu'il habite, sans discontinuité, le quartier de la rue d'Havré. Après 1323, Guillaume brille par son absence et ce, jusqu'en 1329. A cette date, un chirographe mentionne la vente de sa maison et le rôle de bourgeoisie cite la femme de Guillaume comme habitante du quartier de la rue de Nimy. Ces deux documents confirment parfaitement ce que nous savons de l'histoire du héros de Cambron. Le duel et la mort du converti datent de 1326 : sa maison du quartier d'Havré est mise en vente trois ans plus tard et sa veuve paie désormais la taxe pour figurer parmi les bourgeois de la ville. Les documents contenus dans les archives montoises confirment donc, en tous points, les sources contemporaines du sacrilège de Cambron. Ils permettent de suivre la carrière de Guillaume à partir de 1310 et de lui donner une dimension plus concrète et plus humaine.



**Guillaume transperce l'image de la Vierge
Tableau originaire de l'abbaye de Cambron**

Les Juifs ont-ils habité dans la rue des Juifs ?

Le problème semble simple, au départ. Puisqu'il y a une rue des Juifs à Mons, c'est nécessairement là que les Juifs du XIV^e siècle ont dû habiter lors de leurs immigrations successives. En effet, au Moyen Âge, la population et non l'autorité attribuait un nom à une rue. Dans ce cas, comment expliquer que jusqu'en 1433 cette rue ne porte pas de nom particulier. Par exemple : *J. Corneille demeurant à Ghellin a vendu à Nicaise Bourdon 9 sous. 7 deniers de cens sur la maison de J. Marcheniel sergent en la rue qui va de le Croix en le Place en le Grand rue* (Chirographe de 1404). La première mention de la *rue des Juifs* date étonnamment de 1433, soit cent vingt-six ans après leur expulsion par Philippe le Bel : *Maison Jehan Fausset, ménestrel, gisant en la rue condist des juifs* (Heupgen, Embrefs, 1433). Notre dépouillement systématique des documents nous amène à formuler différentes conclusions. On ignore, faute de documents, où les Juifs de 1307 (1^{ère} vague) se sont installés. Par contre, le rôle de bourgeoisie de 1323 permet de localiser les endroits où les immigrés de la 2^e vague ont pu trouver un logement, quand cette taxe a été perçue. À l'évidence, le plan de Mons, au début du XIV^e siècle, nous montre nettement la concentration des Juifs de 1323 le long de la Trouille, dans le quartier de Messines, dont une partie deviendra la rue des Juifs. Le problème n'en est pas plus simple, pour autant, puisqu'il faut encore attendre 130 ans pour avoir la première mention de la rue des Juifs. Nous ne pensons donc pas que ce sont les Juifs de 1323 qui ont pu influencer directement l'appellation de la rue. De 1324 à 1349, nous savons seulement que Joye et Jacob habitent le quartier du Hautbois ; pour les autres, aucune indication ne nous est fournie. Quoi qu'il en soit, même à l'époque de l'épidémie de peste, nous sommes pratiquement à un siècle de la première mention de la rue des Juifs. Il ne peut donc y avoir de rapport entre ces immigrés et le nom de la rue.

Pourtant, si la tradition populaire a désigné la rue qui nous intéresse en lui attribuant le nom d'une communauté bien particulière, c'est qu'il doit exister une bonne raison.

En examinant les nombreux documents qui concernent l'échevin Jacques du Broecq dit le Juif, on s'aperçoit très vite qu'il s'agit d'une personne aisée et influente qui achète et revend beaucoup de maisons dans la ville. Il habite la Grand-rue en 1397-98, puis acquiert trois immeubles (qu'il habite ?) rue de Nimy (1408), devant les Moulins Jumeaux (1413) et à l'entrée de la rue de la Triperie (1428). Les deux dernières mentions de 1413 et 1428 méritent particulièrement toute notre attention. En effet, l'immeuble situé au bord de la Trouille (en face des Moulins) se trouvait au niveau de l'actuel marché aux Poissons, donc au bout de ce qui sera la rue des Juifs, avant l'installation du couvent des Soeurs Noires et de l'hospice des Charriers. Ces deux établissements, on le sait, ont donné, en effet, leur nom à des parties de la rue des Juifs, réduisant celle-ci au tronçon allant de la Croix-Place à la Grand-rue. D'autre part, il est possible que la maison qu'il possédait à l'entrée de la Triperie se situe à proximité de la Croix-Place, encore une fois, à quelques mètres de la rue des Juifs. Nous émettons dès lors l'hypothèse que Jacquemart du Broecq le Juif, riche notable de la ville, décédé en 1431, a laissé le souvenir de son surnom à cette artère dont l'appellation *rue des Juifs* apparaît juste après sa mort.

Le quartier de Messines a donc déjà accueilli une communauté étrangère au XIV^e siècle. La différence de religion et culture ainsi que le métier d'usurier des Juifs n'a certainement pas facilité leur insertion auprès de la population locale. Le nom de la *rue de Juifs* et l'épisode du *Sacrilège de Cambron* sont les seuls témoignages contemporains de leur présence dans le quartier.

Gérard Waelput

Professeur honoraire d'histoire à la HECF de Mons

2. Les migrants aujourd'hui

Pour tenter d'approcher cette réalité complexe, nous avons choisi deux « révélateurs » : la maison de repos et de soins des Pauvres Sœurs, dont une partie du personnel est issue de divers pays proches ou lointains, et le Foyer Saint-Augustin, qui vient en aide aux personnes dans le besoin. Nous avons interrogé les responsables de ces institutions.

Jean Lahoussé, directeur de la M.R.S. des Pauvres Sœurs de Mons

Quelle est la proportion de personnes d'origine étrangère dans le personnel de la MRS ?

Sur la bonne centaine de personnes que nous employons, un quart provient d'un autre pays. Les résidents, eux, sont tous belges, à l'exception de quelques Italiens.

De quels pays proviennent ces personnes ?

14 viennent de pays européens, dans l'ordre : 1. France, 2. Italie, 3. Pologne, 4. Roumanie.
14 autres sont issues de pays non-européens : 1. Cameroun, 2. Rwanda, 3. RDC, 4. Côte-d'Ivoire.

Les engagez-vous pour faciliter leur insertion ? Ou parce que vous ne trouvez pas assez de Belges de souche ? Ou encore parce qu'elles apportent un « plus » à l'institution ?

Les trois raisons sont bien présentes. Je crois beaucoup en l'interculturalité. La notion de famille est encore très présente pour les nationalités extra-européennes mais aussi pour les pays du sud de l'Europe. C'est pour moi une donnée très importante, même si ce n'est pas en soi une assurance de qualité.

Il y a aussi un autre critère : ces personnes ont un esprit très religieux, ce qui est important pour une institution comme la nôtre. Partager le charisme des Sœurs doit être une priorité.

Leur présence est-elle appréciée par les résidents ?

Certainement, même si parfois on est confronté à des relents de racisme. Un petit arrière-goût des anciennes générations. Mais pour une grande majorité, il existe un vrai souci d'inculturation probablement motivé par la nécessité de s'insérer dans le tissu du pays à leur arrivée.

Sœur Marie-Francine, supérieure de la congrégation des Pauvres Sœurs de Mons

Dans le personnel de la MRS, il y a pas mal de soignantes issues de pays non européens. Un choix ?

Au sein de notre institution, notre choix se porte indifféremment sur le personnel autochtone ou étranger à la Belgique, dans la mesure où nos critères de choix sont respectés. Ceux-ci portent sur la qualification requise pour le poste à pourvoir, les motivations, la connaissance suffisante de la langue car la communication est très importante, tant pour comprendre les traitements à administrer que pour le dialogue avec les résidents. Après un temps d'essai, nous évaluons l'adaptation du candidat. Cependant pour certains membres, nous avons exigé un complément de formation pour une mise à niveau de celle reçue dans leur pays d'origine. Cela pour différentes raisons : comment employer du matériel qui leur est inconnu, l'emploi de l'informatique, d'autres techniques de travail, etc...

Quelles qualités avez-vous découvertes chez ces personnes d'origine étrangère engagées dans l'institution ?

En général beaucoup de qualités humaines, tellement indispensables auprès des personnes âgées. J'en citerai quelques-unes : le respect des personnes, la spontanéité, la serviabilité, la solidarité, la

patience, l'écoute, l'esprit de famille, le sourire. La plupart, surtout les Africaines, sont imprégnées des valeurs chrétiennes et marquées d'une foi profonde.

Sont-elles entrées facilement dans l'esprit de la maison ? L'ont-elles éventuellement enrichi ?

Cela varie d'une personne à l'autre et d'un pays à l'autre. D'une part, les cultures différentes ont enrichi l'esprit de la maison : une plus grande ouverture, la solidarité, la simplicité, l'esprit de famille, la valeur du travail...

D'autre part, certaines ont beaucoup souffert avant d'arriver en Belgique. Elles ont dû se battre pour vivre voire pour survivre. Aujourd'hui, elles apprécient beaucoup le fait de pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille et ainsi assurer un meilleur avenir à leurs enfants. D'où une très grande application à leur travail.

Avez-vous connaissance des raisons qui les ont poussées à émigrer en Belgique ?

Plusieurs s'expriment facilement à ce sujet : au départ les études du mari ; le regroupement familial ; la fuite du pays à cause du génocide ; une grande précarité dans le pays d'origine ; une plus grande sécurité en Belgique....

Sachant que vous avez le souci des migrants, que pensez-vous pouvoir faire pour eux ?

D'une part, des dons financiers au Parc Maximilien et à Caritas.

D'autre part, des logements sociaux, y compris pour les migrants. Cela existe déjà et nous pensons continuer dans la mesure de nos moyens

André et Dominique Hennau, coordinateurs du Foyer Saint-Augustin

Quelle est la proportion de migrants parmi les personnes qui viennent chercher une aide au Foyer ?

Sur 462 personnes aujourd'hui secourues par le Foyer, on compte 274 Européens et 18 Russes, soit 292 personnes. 26 personnes sont de nationalité non définie. Les personnes d'origine extra-européenne sont donc 144, un tiers du total à peu près.

D'où ces personnes sont-elles originaires ?

Le tableau ci-dessous montre bien la variété des pays d'origine : 26 pays au total, sans oublier des personnes de nationalité non définie. Le calcul est établi par familles et par personnes. A noter que 7 illégaux se présentent aux distributions de vivres.

Nombre de famille/ personnes par nationalités fréquentant le Foyer St-Augustin au 13-01-2020

| PAYS | FAMILLES | PERSONNES |
|---------------------|----------|-----------|
| Afghanistan | 2 | 9 |
| Algérie | 4 | 11 |
| Arabie Saoudite | 2 | 4 |
| Brésil | 1 | 2 |
| Burundi | 4 | 5 |
| Cameroun | 5 | 19 |
| Emirats Arabes Unis | 1 | 7 |

| | | |
|--------------|------------|------------|
| Erythrée | 3 | 8 |
| Europe | 147 | 273 |
| Gabon | 1 | 1 |
| Guinée | 4 | 7 |
| Illégaux | 7 | 7 |
| Inde | 1 | 1 |
| Irak | 1 | 1 |
| Liban | 1 | 3 |
| Madagascar | 1 | 1 |
| Maroc | 3 | 6 |
| Ouganda | 1 | 1 |
| Palestine | 2 | 9 |
| RDC | 6 | 15 |
| Russie | 9 | 18 |
| Rwanda | 1 | 2 |
| Salvador | 3 | 5 |
| Syrie | 5 | 12 |
| Togo | 1 | 1 |
| Venezuela | 3 | 3 |
| Yémen | 1 | 2 |
| Yougoslavie | 1 | 1 |
| Non défini | 26 | 26 |
| TOTAL | 247 | 462 |

Connaissez-vous la situation précise de chacune, notamment les raisons de leur précarité ?

Nous avons identifié quatre causes principales : des revenus pas assez élevés (pensions, allocations chômage, RIS, ...) ; des loyers beaucoup trop chers ; le fait que les réfugiés (qui constituent un quart des étrangers) n'ont pas le droit de travailler ; enfin la séparation des ménages, qui entraîne souvent la précarité.

Ces personnes habitent-elles le quartier de Messines ?

Sur un total, rappelons-le, de 462 personnes qui fréquentent aujourd'hui le Foyer, 161 habitent le quartier, soit 37 %. Si le calcul se fait par familles, le chiffre est de 45 %. Les autres habitent le Grand Mons (centre ville compris), à l'exception de quelques personnes et, bien sûr, des 29 SDF, qui par définition n'habitent nulle part.

Avez-vous parfois des difficultés avec ces personnes ?

Cela peut arriver. Il y a le problème de la langue, surtout avec les personnes originaires des pays arabes. Par ailleurs, pour certains, c'est un droit d'avoir un colis de nourriture et leur situation ne nous regarde pas. Enfin on a aussi quelques personnes qui sont souvent sous l'influence de la boisson.

Jean Schils